



**Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
Projet de « *Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve
de Foloningbè par une Gestion Intégrée et Participative* »**

PIMS : 9627- Project ID : 01003835 - Award : 1467427

**« Projet de Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve de Foloningbè par
une Gestion Intégrée et Participative »**

**Termes de Reference pour le Recrutement de
l'Expert/e en conservation et lutte contre le
commerce illégal d'espèces sauvages**

Financement : GEF8

Novembre 2025

I. Informations sur le Poste

Titre : Expert/e en conservation et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages « **Projet de Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve de Foloningbè par une Gestion Intégrée et Participative** »

Lieu : Kankan avec de multiples déplacements dans les zones d'intervention du Projet

Superviseur : Coordinateur National du Projet

Type de contrat : Contrat de service

Durée de contrat : 1 an avec possibilité de renouvellement

II. Contexte Organisationnel

La biodiversité de la Guinée est de plus en plus menacée par le braconnage, le commerce illégal de viande de brousse, la transhumance et l'exploitation forestière non durable, entraînant la perte d'espèces sauvages, la dégradation de l'habitat et la fragmentation de la réserve naturelle de Foloningbè (RNF), d'une superficie de 537 767 hectares, tandis que les efforts de conservation ont été entravés par plusieurs défis. Dans le cadre du Programme intégré de conservation de la faune sauvage pour le développement de FEM-8 (GEF-8 GWP), ce projet vise à protéger la faune sauvage dans la NFR en s'attaquant à ces principaux facteurs de perte de biodiversité.

Cet objectif sera atteint grâce à une gestion participative et intégrée. Il s'articule autour de quatre composantes principales, visant à (i) assurer la coexistence entre l'homme et la faune sauvage pour lutter contre le déclin des habitats et de la faune sauvage de la RNF ; (ii) réduire l'utilisation et le commerce zoonotiques illégaux, non durables et à haut risque des espèces sauvages ; (iii) réaliser le rôle de la faune sauvage pour la prospérité grâce à une utilisation améliorée des ressources naturelles, à une utilisation durable, à des moyens de subsistance et à des mécanismes de conservation de la faune et de la flore sauvages diversifiés et innovants ; (iv) renforcer la gestion et le partage des connaissances afin d'améliorer l'impact, la réplication et l'extension des meilleures pratiques du projet et des leçons apprises, en particulier dans le cadre du GWP.

Ce projet contribuera aux bénéfices environnementaux mondiaux (BEMs) : 537 767 ha d'aires protégées terrestres sous gestion améliorée (IC 1), 2 685 ha de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (IC 3) ; 5 000 ha de paysages aux pratiques améliorées (CI 4) ; 1 873 715 tCO₂eq de GES atténués (IC 6) ; et 50 000 personnes (52 % de femmes) bénéficiant d'investissements financés par le FEM (IC 11).

En capitalisant sur la plateforme de connaissances du GWP, ce projet favorisera la collaboration régionale, le partage des savoirs et l'intégration

des politiques, afin d'assurer la durabilité à long terme de la RNF et de sa biodiversité.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du Projet FEM-8 / Programme Mondial pour la Faune Sauvage (GWP) que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), à travers l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), en partenariat avec le PNUD-Guinée, engage un processus de recrutement d'un Expert/e en conservation et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages **« Projet de Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve de Foloningbè par une Gestion Intégrée et Participative »**.

III. Portée du Travail

Sous la supervision générale et les directives du Coordinateur National, l'Expert en conservation et lutte contre le commerce illégal des espèces de faune sauvage zoonotiques sera spécifiquement chargé de gérer et de mettre en œuvre le volet intitulé « Coexistence entre l'Homme et la faune sauvage ». Ce travail sera réalisé en coordination étroite avec les activités liées à la planification spatiale participative de l'utilisation des terres et à la résolution des conflits fonciers.

VI. Fonctions et responsabilités

Sous la supervision et la direction générale du Coordinateur national, l'Expert/e en conservation et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages aura la responsabilité de prendre en charge le volet « Coexistence entre l'homme et la faune sauvage ».

- Mener des recherches sur les zoonoses et leur transmission par le commerce d'espèces sauvages.
- Analyser les données sur les tendances du trafic d'espèces sauvages, les espèces en péril et les routes commerciales illégales.
- Élaborer et promouvoir des politiques visant à réduire le commerce illégal d'espèces sauvages et à promouvoir les efforts de conservation.
- Collaborer avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) pour créer des cadres juridiques efficaces.
- Participer à des relevés et à des évaluations sur le terrain pour surveiller les populations et les habitats fauniques.
- Travailler avec les organismes d'application de la loi pour enquêter et combattre les activités illégales de commerce d'espèces sauvages.
- Former et éduquer les communautés locales, les forces de l'ordre et les organisations de conservation sur l'importance de la conservation de la faune et les risques de zoonoses.
- Fournir un soutien technique pour mettre en œuvre des programmes de conservation et des initiatives de lutte contre la traite des personnes.

- Collaborer avec les organisations internationales, les groupes de conservation et les communautés locales pour promouvoir la protection de la faune.
- Dialoguer avec les parties prenantes pour les sensibiliser aux impacts du commerce des espèces sauvages sur la santé humaine et la biodiversité.
- Élaborer des mesures pour évaluer l'efficacité des stratégies de conservation et des mesures de lutte contre la traite.
- Surveiller l'état des espèces en voie d'extinction et évaluer l'impact des initiatives de conservation.
- Créer du matériel éducatif et des campagnes pour informer le public sur l'importance de la conservation de la faune et les dangers du commerce illégal d'espèces sauvages.
- Prendre la parole lors de conférences, d'ateliers et d'événements publics pour diffuser les connaissances et promouvoir les efforts de conservation et de lutte contre les maladies Zoonotiques.
- Plaider en faveur d'une application plus stricte des lois sur la protection de la faune et des accords internationaux tels que la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).
- S'efforcer d'influencer les politiques publiques et le financement pour soutenir les efforts de conservation et de lutte contre la traite des personnes.
- Collaborer avec des écologistes, des vétérinaires et des experts en santé publique pour étudier les intersections entre le commerce des espèces sauvages, la conservation et la santé humaine.
- Participer à des projets interdisciplinaires visant à comprendre et à atténuer les risques de zoonoses.
- Préparer des rapports et des publications sur les constatations, les recommandations et les meilleures pratiques en matière de conservation et de commerce des espèces sauvages.
- Présenter les résultats de la recherche aux parties prenantes et dans des forums internationaux.
- Détecter les problèmes et les lacunes pour éviter les blocages.

V. Résultats

- Un diagnostic participatif et une cartographie actualisée des conflits Homme-Faune sont disponibles.
- Des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sont fonctionnels.
- Des plans et stratégies de conservation des espèces de faune et de flore intégrés dans le PDM et le zonage de la RNF.
- Des communautés locales sensibilisées et impliquées dans les actions de conservation et de restauration.
- Des rapports techniques et statistiques fiables alimentent le système de suivi-évaluation du projet.

- Des Techniques de lutte contre le trafic des espèces zoonotiques de faune sauvage.
- Des rapports trimestriels et annuels produits et soumis dans les délais.

VI. Relations Hiérarchique

L'Expert/e en conservation et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages rendra compte au Coordinateur National et travaillera en étroite collaboration avec le CTA, le responsable du suivi et de l'évaluation, le Responsable de de communication et le PMU.

VII. Compétences

- Diplôme minimum de maîtrise ou équivalent dans une discipline liée à l'écologie, la conservation, à la biosurveillance, lutte contre la criminalité environnementale ou à d'autres domaines pertinents étroitement liées à la mission.
- Scientifique, idéalement dans une aire protégée.
- Une solide connaissance de la gestion des aires protégées et des relevés de la faune est nécessaire.
- Solide connaissance des protocoles scientifiques et des méthodologies dans le domaine des relevés de la faune, de la biosurveillance et de la lutte contre le commerce illégal.
- Compétences significatives dans l'utilisation des nouvelles technologies notamment avec les pièges photographiques.
- La connaissance de la caractérisation des habitats clés à l'aide d'images satellitaires serait un atout.
- Solides connaissances et expertise en matière de SIG et de gestion de bases de données.
- Connaissance des outils des collectes des données sur les maladies zoonotiques (DHIS2-EMAI).
- Une expérience de travail ou de coopération avec des organisations internationales serait un atout.
- Fortes capacités organisationnelles et pour travailler dans des zones reculées ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel.
- Un excellent anglais et un excellent français à l'écrit et à l'oral sont exigés.

Langues:	Parfaite connaissance du Français. La connaissance de l'Anglais constituerait un atout.
----------	---

VIII. Dossiers de candidatures

Les candidats(es) intéressés(es) et dont les profils répondent aux critères du poste sont priés(es) de déposer les dossiers suivants :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum Vitae actualisé,
- Les photocopies des diplômes légalisées et attestations des services rendus.
- Tout autre document renseignant sur la carrière du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse : Email : appel.offres@medd.gov.gn

Avec la mention : « Candidature pour le poste de l'Expert/e en conservation et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages du « Projet de Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve de Foloningbè par une Gestion Intégrée et Participative »

A

Monsieur le Directeur National du « Projet de Protection de la Faune Sauvage dans la Réserve de Foloningbè par une Gestion Intégrée et Participative »

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre 2025 à **00 heure GMT.**

Conakry, le 1er Novembre 2025



Directeur National du Projet

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.